

QUESTION D'ACTUALITE

A MONSIEUR LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Groupe socialiste, écologiste et républicain

Valérie BEAUSERT-LEICK, 1^{ère} vice-présidente déléguée à la solidarité avec les territoires et aux stratégies d'aménagement

Les contrats de ruralité

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Ministre de l'Aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales a décidé dans sa circulaire du 23 juin 2016 la mise en place de contrats de ruralité qu'il vous revient de négocier et de mettre en œuvre avant la fin de l'année 2016.

L'objectif de ces contrats est à la fois de coordonner les moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre des projets de territoires tout en fédérant les partenaires institutionnels, économiques, associatifs dans une logique de mise en synergie des politiques publiques et des dynamiques locales.

Ces objectifs rejoignent en tout point ceux de la démarche engagée en Meurthe-et-Moselle par le conseil départemental, à travers la mise en place des Contrats Territoires Solidaires (CTS) 2016-2021.

Ceux-ci intègrent dans un cadre largement concerté avec les acteurs locaux un soutien solidaire aux territoires les plus fragiles, un appui technique aux projets territoriaux ainsi qu'un appui financier en investissement et en fonctionnement autour des 3 priorités de notre projet départemental que sont l'amélioration de l'accès des services au public, la transition écologique et la solidarité, le lien social et la citoyenneté.

Notre politique d'appui aux territoires entre ainsi en résonance avec les 6 volets prévus par les contrats de ruralité, à savoir l'accès aux services et aux soins, la revitalisation des bourgs-centres, l'attractivité du territoire, les mobilités, la transition écologique et la cohésion sociale.

Je constate avec satisfaction, Monsieur le Préfet, que les conseils départementaux pourront être signataires de ces contrats, à l'instar des Pôles d'Equilibres Territoriaux et Ruraux (PETR), des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), des conseils régionaux et éventuellement des partenaires institutionnels, économiques et associatifs.

Session du 19 septembre 2016

Il s'agit pour le Conseil départemental d'une belle opportunité de prolonger et de renforcer le partenariat tissé avec l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Territoires Solidaires et du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

Aussi je souhaiterais connaître, Monsieur le Préfet, selon quelles modalités nos services pourraient poursuivre et intensifier leur travail commun, en particulier en matière de concertation sur les projets accompagnés, de mise en œuvre du dossier unique de demande de subvention, de coordination des calendriers d'instruction et de programmation des dossiers ou de collaboration autour de l'ingénierie de projet au bénéfice des territoires.

Je vous remercie.